



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 23 mai 2018

**Case postale 21
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 03/2018

Step de Gossens, travaux d'entretien urgents – demande d'investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 75'000.-- pour des travaux d'entretien urgents à la Step de Gossens. Une partie de ces travaux, soit le remplacement du tableau électrique a déjà été effectué.

SITUATION

Les travaux d'entretien et du remplacement des équipements électromécaniques pour un montant de CHF 44'587.80 TTC adjugés par la Municipalité le 23 août 2017 n'ont pas été soumis au Conseil Général et non portés au budget.

La Municipalité a pris conscience de cette erreur 5 jours avant le début des travaux de pose. Elle en a immédiatement avisé la Commission des finances et gestion.

Après analyse de la situation, il s'est avéré que le 80 ou 90% des travaux avaient déjà été effectués par le fournisseur (commande du matériel et montage en atelier).

Plusieurs solutions ont alors été envisagées soit :

- Arrêt des travaux, préavis et conseil général extraordinaire.
Conséquence : L'ensemble de la prestation aurait été facturée selon mail de la société EMG-Electroprocess et facturation de la panne du mois d'octobre.
- Report de l'intervention, quelques frais d'annulation (transport).
Conséquence : Risque de panne important avec facturation des interventions et complète réorganisation et planification du chantier.
- Exécution des travaux en supprimant les options « téléalarme et sonde à oxygène » pour un montant se rapprochant des compétences municipales CHF 29'739.-- HT
Conséquence : Saucissonnage du chantier et perte de la vision globale.
- Poursuite des travaux dans leur ensemble et dépose d'un préavis pour la prochaine séance du Conseil Général.

La Municipalité a pris l'option de poursuivre les travaux dans leur ensemble pour les raisons suivantes :

- Travaux nécessaires pour garantir le traitement des eaux.
- 80 à 90% des travaux déjà effectués et de toute façon facturés.
- Risque de pannes marqué et frais de réparation supplémentaires.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

INVESTISSEMENT

Les travaux d'entretien et maintien de la valeur des équipements ont été faibles depuis la mise en service de 1993.

L'ensemble du matériel arrive en fin de vie et malgré un raccordement éventuel sur une STEP régionale, nous proposons de renouveler le matériel dont le fonctionnement est nécessaire en tout temps et dont le délai de livraison est long.

Des travaux nécessaires au bon fonctionnement sont donc à prévoir assez rapidement soit :

- Curage du bassin nettoyage et contrôle des diffuseurs coût de l'opération environ CHF 3'500.--
- Changement des diffuseurs : environ CHF 10'000.--
- Changement de la soufflante (compresseur) datant de 1993 : environ CHF 9'000.--

Total des travaux nécessaire d'ici 2019 environ CHF 22'500.-- + remplacement du tableau électrique déjà effectué : CHF 38'418.75 + honoraires ingénieur : CHF 5'000.-- soit un total de près de CHF 66'000.--.

Les travaux d'entretien courants sont estimés pour les années futures à environ CHF 7'000.--/an non compris les pannes éventuelles.

De plus, une panne est survenue en avril 2018 sur la station de pompage qui permet aux eaux usées des Granges de Gossens et du Bois-Odets d'être amenées à la Step de Gossens. Le remplacement des pompes électriques est à l'étude. Ces travaux ne sont pas compris dans l'investissement de la Step, mais seront pris dans le compte de fonctionnement sous le 460.315 épuration.

La Municipalité demande donc un crédit d'investissement global pour des travaux d'entretien de CHF 75'000.--.

Le coût de ces travaux peut être pris sur les liquidités et la Municipalité vous propose d'amortir ce montant en 5 ans.

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande de crédit de d'investissement de CHF 75'000.-- pour les travaux d'entretien urgents à la Step de Gossens. La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 03/2018 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:
d'accepter

La demande d'un crédit de CHF 75'000.-- pour des travaux d'entretien urgents à la Step de Gossens, montant pris sur les liquidités et amortis en 5 ans soit CHF 15'000.-- par an.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet